



## Que ce passe-t-il lorsque le gérant d'une entreprise qui emploie décède?

Par **MargauxC**, le 23/05/2012 à 15:23

Bonjour,

Je me pose cette question car une amie est confronté à ce problème. Son oncle, célibataire, sans enfant, qui avait une entreprise de plomberie avec salariés, viens de décéder. Que ce passe-t'il alors? Comme il y a confusion entre la personne morale et la personne physique et que son compte est donc fermé, ses employés ne seront pas payés? Ou alors il faut une intervention du notaire, avec une priorité pour ces deux employés?